

Ecole des Tilleuls

Règlement de la garderie périscolaire

58150 Tracy-sur-Loire

La garderie périscolaire est une activité gérée par la municipalité de Tracy-sur-Loire représentée par son Maire, Monsieur Sylvain COINTAT.

Le présent règlement est remis aux parents.

Le maintien de l'inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement.

Ce document fixe les règles de fonctionnement de cet espace d'accueil d'enfants.

Il est demandé aux parents de remplir et retourner à la responsable, le feuillet détachable en fin de document.

Seuls les enfants inscrits à l'école maternelle ou élémentaire de la commune sont accueillis.

Article 1 : FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire municipale est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 16h10 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les semaines scolaires.

Les enfants sont pris en charge par les agents municipaux en charge de la garderie au moment de la sortie des classes et sont accueillis dans une salle réservée à cette activité.

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFICATION

Les inscriptions se font auprès de la responsable de la garderie.

Le paiement se fait par l'achat de tickets. La vente a lieu tous les lundis matin.

Le tarif est voté par le conseil municipal et peut être réévalué annuellement par délibération. Il est appliqué soit pour le matin soit pour le soir quelle que soit la durée.

La gratuité pour les fratries est appliquée uniquement pour les familles dont un enfant fréquente les activités pédagogiques complémentaires (APC), dispensées par les professeurs, dans le cadre de l'Education Nationale, les vendredis uniquement.

Dans tous les autres cas (voir liste ci-dessous) la garderie pour les fratries est payante dès la première minute :

- Aide aux devoirs
- Activité théâtre
- Activité lecture
- Sortie scolaire

Article 3 : DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter :

- Les instructions données par l'équipe de garderie périscolaire.
- Les règles de sécurité, de bonne tenue et d'hygiène imposées.
- Le personnel, et d'une manière générale tous les adultes passant ou fréquentant cet accueil.
- Les autres enfants présents.
- Le matériel et les locaux. Toute détérioration volontaire donnera lieu à facturation.

En cas de non-respect de ces consignes, un avertissement écrit sera donné. Le troisième avertissement entraîne temporairement l'exclusion d'office.

Article 4 : SANTE - ACCIDENT

En début de chaque année scolaire, la famille doit justifier d'un contrat d'assurance responsabilité civile.

En cas d'accident bénin, le personnel municipal informe la directrice d'école et la mairie. Le personnel dispose à la cantine de la fiche individuelle de chaque enfant, remplie par les parents et permettant de prendre contact avec eux en cas d'urgence.

En cas d'évènement plus grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel municipal confie l'enfant aux services de secours en informant immédiatement le responsable légal de l'enfant, la directrice de l'école et la mairie. L'enfant sera accompagné par un agent municipal jusqu'à la prise en charge des parents.

Article 5 : DIVERS

Durant le temps de garderie, les enfants bénéficient de jeux et jouets mis à disposition, ils peuvent également pratiquer des jeux extérieurs en présence du personnel.

Le personnel présent n'assure pas l'aide aux devoirs.

Le goûter n'est pas fourni. Il est demandé aux parents de fournir, dans un sac, le goûter de leur enfant.

Important : Si un mineur est autorisé à venir chercher un frère ou une sœur, une autorisation écrite des parents sera exigée.

La Responsable

Le Maire,
Sylvain COINTAT



NB :
Ce règlement est affiché dans les locaux de la garderie.

Ce règlement est à conserver par la famille.



ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

(coupon à détacher et à remettre à la responsable)

Nous, soussignés,

Demeurant

Parents de {nom et prénom de(s) enfants(s)}

Elève(s) en classe de

Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire et nous engager à en respecter toutes les clauses.

Fait à, **le**

Signature(s) :